

Extrait du registre aux délibérations du conseil communal de la commune de Groussbus-Wal

Séance publique du 21 avril 2026

Date de l'annonce publique de la séance: 15.04.2026
Date de la convocation des conseillers: 15.04.2026

COMMUNE DE GROSSBUS-WAL	
ENTRÉ LE	12 JUIN 2026

Présents: M. Engel, bourgmestre; Mmes Thommes-Bach, Steichen, Risch, échevines;
Mme Ensch, MM. Gereke, Goelff, Majerus, Mersch, Olinger, Mme Schuh, conseillers;
M. Pletschette, secrétaire.

Absent: a) excusé : M. Witkowsky, conseiller
b) sans motif : /

Point de l'ordre du jour : no **3**

Objet: Règlement de circulation temporaire à l'occasion du « Vélosummer 2026 »

Le Conseil communal,

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Vu la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques ;

Vu l'arrêté grand-ducal modifié du 23 novembre 1955 portant règlement de la circulation sur toutes les voies publiques ;

Vu le règlement communal de circulation modifié du 13 décembre 2018 (ancienne commune de Grosbous) ;

Considérant que dans l'intérêt de la sécurité publique à l'occasion de la manifestation « Vélosummer 2026 », il y a lieu de barrer la circulation sur la « Rue de Schandel » à Grosbous et entre Grosbous et Schandel à tout trafic motorisé, à l'exception des riverains et des exploitants agricoles adjacents, du samedi 1^{er} août 2026 (0h00) jusqu'au dimanche 2 août 2026 (23h59) respectivement du samedi 8 août 2026 (0h00) jusqu'au dimanche 9 août 2026 (23h59) ;

Considérant qu'il y a lieu d'édicter un règlement de circulation temporaire ;

à neuf voix contre deux

arrête le présent règlement de circulation temporaire:

art. 1er. - Route barrée au trafic motorisé

À l'occasion de la manifestation « Vélosummer 2026 », la circulation sur la « Rue de Schandel » à Grosbous et entre Grosbous et Schandel est interdite à tout trafic motorisé du samedi 1^{er} août 2026 (0h00) jusqu'au dimanche 2 août 2026 (23h59) respectivement du samedi 8 août 2026 (0h00) jusqu'au dimanche 9 août 2026 (23h59).

Une exception sera accordée au trafic motorisé des riverains et des exploitants agricoles, dont les accès ne sont pas possibles autrement.

art. 2.- entrée en vigueur et durée de validité

Le présent règlement sera en vigueur à partir du samedi 1^{er} août 2026 (0h00) jusqu'au dimanche 2 août 2026 (23h59) respectivement du samedi 8 août 2026 (0h00) jusqu'au dimanche 9 août 2026 (23h59).

art. 3.- signalisation

La signalisation devra être mise en place conformément aux dispositions du code de la route.

art. 4.- sanctions

Les infractions aux prescriptions du présent règlement seront punies conformément aux dispositions de l'article 7 de la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques.

Le présent règlement sera publié moyennant affichage à la maison communale et sur le site internet www.g-w.lu de la commune.

Ainsi délibéré en séance, date qu'en tête.
Le Conseil communal,
(suivent les signatures)

Pour expédition conforme,
Grosbous, le 23 avril 2026
Le Bourgmestre,

Le Secrétaire,

Approbation MMTP : 09.06.2026

Approbation MAI : 10.06.2026



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Mobilité
et des Travaux publics
Commission de circulation de l'Etat

cce/rc/avis/26/8504

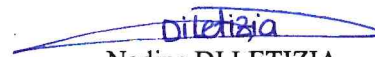
Ministère des Affaires intérieures		
Entrée: 09 JUIN 2026		

Avis de la Commission de circulation de l'Etat

au sujet des règlements de circulation à caractère temporaire du 21 avril 2026 du Conseil communal de Groussbus-Wal (réf. 3, 4 et 5).

Transmis à Madame la Ministre de la Mobilité et des Travaux publics avec avis d'approbation.

Luxembourg, le 8 juin 2026
Pour la Commission de circulation de l'Etat


Nadine DI LETIZIA
Secrétaire principal



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Mobilité
et des Travaux publics

Transmis à Monsieur le Ministre des Affaires intérieures avec l'information que j'approuve les règlements de circulation à caractère temporaire du 21 avril 2026 du Conseil communal de Groussbus-Wal, réf. 3, 4 et 5.

Luxembourg, le 9 juin 2026
Pour la Ministre de la Mobilité
et des Travaux publics


Alain DISIVISCOUR
Conseiller

N° 322/26/22
Vu et approuvé,
Luxembourg, le 10 JUIN 2026
Pour le Ministre des Affaires intérieures,



COMMUNE DE GROSSBUS-WAL	
ENTRÉ LE	12 JUIN 2026

scan MARC P.
Charline



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Mobilité
et des Travaux publics



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Économie



ENTRÉ 30 MARS 2026
LE

Administration communale de Groussbus-Wahl
Monsieur le Bourgmestre Paul ENGEL
1, rue de Bastogne
L-9154 Groussbus

Luxembourg, le

25 MARS 2026

Objet : « Vélosummer 2026 »

Monsieur le Bourgmestre,

Dans le cadre de notre engagement continu pour valoriser le patrimoine régional et promouvoir le tourisme durable, il nous tient à cœur de vous informer de la prochaine édition du « Vélosummer », qui aura lieu du 18 juillet au 16 août 2026. Forts du succès des éditions antérieures et encouragés par les retours positifs des communes engagées, nous avons pris la décision de reconduire cet événement majeur.

Nos services ont procédé à une analyse rigoureuse des itinéraires proposés par les communes et les offices régionaux du tourisme (ci-après « ORT »), en tenant compte de leur faisabilité technique et de leur potentiel d'un point de vue cyclo-touristique. Des adaptations ponctuelles ont pu être nécessaires par rapport aux propositions de parcours initiales.

Nous nous permettons de solliciter votre bienveillante attention sur l'itinéraire « Groussen Tour vum Wëlle Westen », tel que détaillé en annexe. Ce tour aura lieu pendant les week-ends du 1^{er} au 2 août 2026 et du 8 au 9 août 2026. Pendant cet événement, le CR313, hors localité, entre Arsdorf et Heispelt, et le CR306, hors localité, entre Grevels et Grosbous seront réservés aux cyclistes. Nous vous prions de réserver également aux cyclistes le chemin vicinal entre Schandel et Grousbous.

Une exception sera accordée au trafic motorisé des riverains et des exploitants agricoles, dont les accès ne sont pas possibles autrement. Pour le trafic motorisé non riverain, l'Administration des ponts et chaussées mettra en place des déviations. Les informations concernant d'éventuelles modifications sur des lignes RGTR seront communiquées avant l'événement.

Nous vous prions de bien vouloir marquer votre accord ou nous faire parvenir vos observations pour le 14 avril 2026 à l'adresse indiquée. Nous tenons à attirer votre attention sur le fait que nous considérerons un défaut de réponse comme accord à notre proposition. Veuillez également noter qu'un refus ou un souhait de changements majeurs à notre proposition peuvent entraîner, le cas échéant, la suppression du tour du programme final du « Vélosummer 2026 ». La présentation des itinéraires retenus aura lieu début juin.



Dans un esprit de collaboration et de coordination optimale, nos services, en concertation avec les ORT, prendront contact avec les municipalités participant au « Vëlosummer 2026 » pour discuter des aspects promotionnels et des nécessités techniques.

À ce titre, nous vous saurions gré de désigner un interlocuteur ou une interlocutrice dédié(e) à la communication et un(e) autre à la gestion technique en charge du « Vëlosummer 2026 » dans votre commune à l'adresse e-mail indiquée ci-dessous.

Nous encourageons également les communes proposant un tour Vëlosummer à **nous communiquer les détails des animations ou des manifestations**, existantes ou nouvelles le long des parcours. Si vous organisez un événement pendant la durée de votre tour Vëlosummer, veuillez-nous en communiquer les détails dès que possible afin que nous puissions l'inclure dans notre communication. En outre, votre ORT ou le ministère vous mettra à disposition des cartes cyclotouristiques reprenant tous les itinéraires du « Vëlosummer 2026 ».

Nous vous saurions gré de bien vouloir **nous signaler le plus rapidement possible tout changement relatif à votre itinéraire Vëlosummer**, tel qu'un chantier en cours ou à venir pour la période concernée, ou l'occupation d'une zone de stationnement initialement prévue comme point de départ ou toute autre entrave nécessitant une adaptation du parcours. Nous vous prions également de **vérifier l'état de la voirie le long de l'itinéraire dans les semaines précédant** votre tour, notamment afin de détecter une éventuelle présence de végétation envahissante ou des dégradations du revêtement.

La mise en place des panneaux de signalisation des circuits Vëlosummer sera, cette année aussi, intégralement réalisée sur le terrain par le ministère de l'Économie, Direction générale Tourisme.

Toutes les informations pertinentes pour les Communes ayant trait aux aspects organisationnels du « Vëlosummer 2026 » seront mises à jour régulièrement sur le site : <https://www.luxembourgtravel.lu/fr/velosummer>.

Nous restons à votre disposition pour toute précision ou question complémentaire. N'hésitez pas à nous contacter à l'adresse velosummer@eco.etat.lu.

Veuillez agréer, Monsieur le Bourgmestre, l'expression de nos salutations distinguées.

Yuriko BACKES

Ministre de la Mobilité et des Travaux publics

Eric THILL

Ministre délégué au Tourisme

Annexe :

- Informations supplémentaires



01./02.08. + 08./09.08.2026

→ GROSSBUS-WAL (*)

- AC Beckerich
- AC Eil
- ~~AC Grousbous-Wahl~~
- AC Helperknapp
- AC Préizerdaul
- AC Rambrouch
- AC Redange-sur-Attert
- AC Saeul
- AC Useldange
- AC Vichten

- *P&R Schwebach*
- *Parking Atert-Lycée*

- *CR306 Grevels-Grosbous*
- *CR313 Arsdorf-Heispelt*
- *Grosbous-Schandel (chemin vicinal, à réaliser par AC)*

[(*) of Loi Fusion du 31/3/23]

